FC 500
M33
1886
P***

Jos Lemire — Drysdale 186

LE "MAIL" ET L'EGLISE CATHOLIQUE.

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les Efforts du Parti Tory pour susciter une Guerre de Race et de Religion.

On trouvera ci-dessous les extraits d'un certain nombre d'articles du *Mail* qui sont de nature à mettre dans tout son jour le caractère audacieusement criminel de la nouvelle croisade, entreprise par le parti Tory contre l'Eglise catholique et contre nos concitoyens de race canadienne-française.

Pour apprécier toute la gravité de cette campagne, il ne faut pas oublier qu'elle est conduite avec l'assentiment de Sir John A. MacDonald et qu'elle tend à jeter parmi nous une perturbation telle, que si l'on n'y met point énergiquement le holà ! elle ne saurait continuer et porter son fruit sans entraîner pour le pays une crise funeste à tous les intérêts, *à ceux des protestants aussi bien qu'à ceux des catholiques.*

Il importe avant tout de noter ici que ces attaques outrageantes contre nos concitoyens catholiques et contre leur Eglise n'ont commencé qu'à partir du jour où les Tories ont été amenés à se convaincre qu'ils avaient cessé de tenir dans leur main le vote catholique, A LA SUITE DU TRAITEMENT TYRANNIQUE QU'ILS ONT FAIT SUBIR AUX METIS ET DE L'OPPOSITION FORCENEE QU'ILS ONT FAITE AU HOME RULE: CES DEUX FAITS QUI ONT ALIENE AU PARTI TORY LES CANADIENS-FRANÇAIS ET LES IRLANDAIS SONT DES FAITS DE POLITIQUE PUREMENT LAIQUE. LA QUESTION RELIGIEUSE N'A RIEN A Y VOIR; ET CE N'EST POINT EN TANT QUE CATHOLIQUES, QU'ILS AFFECTENT UNE PARTIE DES ELECTEURS DU DOMINION.

On voit par là que la fureur de commande déployée par le MAIL, SOUS L'INSPIRATION DE SIR JOHN A. MACDONALD, contre l'Eglise catholique et contre ses adhérents est UNE FUREUR TOUTE GRATUITE. C'est un pur prétexte, un FAUX PRETEXTE que le parti Tory invoque pour essayer de remplacer les voix qu'il a perdues, en soulevant UNE GUERRE DE RACE ET DE RELIGION. En même temps on espérait, en faisant du bruit, parvenir A DETOURNER L'ESPRIT PUBLIC DE LA VRAIE QUESTION et à écarter de l'attention du corps électoral LES DESASTRES, LA CORRUPTION ET L'EXTRAVAGANCE DE L'ADMINISTRATION TORY.

Ces attaques ont commencé immédiatement après l'exécution de Louis Riel, après qu'une assemblée eut été tenue à Montréal, pour condamner l'exécution, comme un acte cruel et injustifiable.—TANT QUE SIR JOHN A MACDOMALD A CRU POUVOIR COMPTER SUR L'APPUI DES CANADIENS-FRANÇAIS, jamais on n'a entendu dire à ses amis que l'Eglise catholique eut rien à se reprocher ni qu'elle fit courir le moindre péril au pays. Mais quand il a vu que les Canadiens-français l'abandonnaient,

il s'est subitement tourné contre eux et contre leur religion avec la haine venimeuse et la passion qu'eût pu y mettre, il y a trois siècles, un sectaire convaincu et un fanatique ennemi de la liberté de conscience.

Le *Mail* a donné le branle à la croisade en disant "qu'il valait mieux détruire la confédération" que de supporter que le peuple de la Province de Québec persistât à comdamner le gouvernement de Sir John A. MacDonald. Peu de temps après, le *Mail* déclarait que si cela était nécessaire, IL FAUDRAIT PROCEDER A UNE SECONDE CONQUETE ET QUE CETTE FOIS-LA, IL NE SERAIT PLUS QUESTION DES TRAITÉS, NI DE CONSERVER A LA PROVINCE DE QUEBEC, UNE LANGUE, DES LOIS ET UNE RELIGION ETRANGERES. On conçoit que de pareilles menaces aient soulevé une violente indignation. C'était l'annonce d'une guerre de races, provoquée par le parti Tory ; tandis que de leur côté les libéraux déclaraient hautement dans leur journaux, que le seul moyen de remédier à la crise était de renverser Sir John A. Macdonald, et avec lui les hommes dont la mauvaise administration avait été la cause de tout le mal. On se trouvait donc en face de deux partis bien tranchés : les libéraux arborant le drapeau DE LA PAIX, DE LA TOLERANCE ET DE L'UNION ENTRE LES RACES; LES TORIES TRAVAILLANT AU MAINTIEN D'UN PERPETUEL ANTAGONISME ENTRE LES RACES ET LES CROYANCES, ET MENACANT AU BESOIN DE DETRUIRE LA CONFEDERATION.

Le *Mail* commença par faire semblant de se chagriner de l'introduction de l'élément religieux dans la lutte, bien que ce fût lui qui, en plus d'une précédente occasion, eut commencé à attaquer l'Eglise catholique, dans Québec et dans Ontario. Mais à partir de la fin de l'année 1885, il n'hésita plus à se déclarer l'ennemi de quiconque était catholique ; et le 7 Décembre de la même année, il ouvrit la brêche par un long article sur la situation faite aux canadiens français par les traités et par les lois de Québec, article dans lequel il représentait les privilèges prétendus de l'Eglise catholique comme UNE MONSTRUOSITE ODIEUSE ET OPPRESSIVE.

Cet article expose "les privilèges énormes et exceptionnels dont jouit l'Eglise catholique à Québec" et les droits reconnus au peuple canadien français à la suite de la capitulation. Parmi ceux des droits qui ont été reconnus à l'Eglise catholique et dont le *Mail* demande la suppression figurent les suivants :

"L'Eglise catholique romaine qui est celle des canadiens français a été mise par le gouvernement britanique en pleine et libre possession de l'exercice du culte.

"L'Eglise jouit, en vertu des lois canadiennes, de pouvoirs plus étendus qu'elle n'en jouissait sous la domination française. Par exemple la nomination des évêques était faite avec l'approbation du roi de France, tandis que maintenant l'Eglise désigne elle-même ses évêques sans aucune approbation ni intervention du gouvernement anglais ou des autorités canadiennes."

"L'Eglise possède, en vertu des lois canadiennes, un pouvoir supérieur à celui qui lui est reconnu dans aucun autre pays civilisé, même y compris l'Espagne. En fait, la suprématie de la loi ecclésiastique sur la loi civile est tacitement reconnue dans Québec, toutes les fois que la loi ecclésiastique se trouve en opposition avec le droit civil ou en conflit avec les lois de l'état."

Après cet exposé, le *Mail* conclut par cette menace à peine déguisée :

"Les Canadiens-Français devraient penser qu'ils sont un peuple exceptionnellement heureux, pour un peuple vaincu. S'ils avaient quelque reconnaissance ils devraient se hâter de reconnaître, par une prompte soumission à la loi anglaise, l'excès de liberté et de faveur avec lequel ils ont été traités. *Et à défaut d'autre considération, le souci de leur intérêt bien entendu devrait leur apprendre à se conduire de façon à mériter la continuation de notre générosité.*"

891100

Le 3 août dernier le *Mail* se livrait à une violente attaque contre ses anciens amis les *Castors*, qui ont été pendant si longtemps les alliés et les appuis du parti tory. Voici en quels termes enflammés il les dénonçait :

" Les jésuites se sont efforcés depuis longtemps d'obtenir la direction du haut enseignement dans la province...... ..... Quoique présentement battus, les ultramontains sont pleins de confiance dans le succès final............ Leurs opinions politico-religieuses sont tirées du Syllabus............ Un des plus absurdes énoncés de leur doctrine est que le prêtre a non-seulement le droit mais, dans une certaine mesure, le devoir d'intervenir dans les élections ; par cette raison qu'il est le représentant de Dieu, et que l'Eglise est intéressée aux questions de politique et de législation, comme intéressant profondément le bien-être du troupeau dont elle a la garde. En fait, les ultramontains rêvent une subordination complète de l'Etat à l'Eglise, et leur but est de supprimer radicalement, comme autant d'erreurs définies et condamnées par le *Syllabus*, la liberté de parole, la liberté de pensée et la tolérance accordée à ceux qu'ils considèrent comme des hérétiques. En deux mots : l'ultramontanisme est l'ennemi né de la liberté humaine. "

Le 12 août, le *Mail* contenait un autre article, dans lequel l'attitude de la population catholique de Québec était dépeinte de la façon la plus incendiaire et il terminait par cet appel aux passions les plus fanatiques :

" La prétention de créer aux Canadiens-Français et à l'Eglise catholique un monopole dans le Nord-Ouest, est maintenant un rêve dont nous sommes débarrassés. Libre à l'Eglise catholique de chercher à se consoler en renforçant sa situation dans Québec et en arrêtant l'action de la loi civile dans tous les cas ou elle serait contraire aux prétentions ecclésiastiques. La minorité anglaise ne sait que trop ce que signifient les menées ultramontaines, et ce qui résulterait pour elle du triomphe des ultramontains. Le P. Braun, jésuite de Montréal, dont les écrits sont acceptés par le sénateur Trudel et les choryphées de l'ultramontanisme comme le plus pur suc de l'orthodoxie, ne nous laisse pas de doutes sur ce point. " Le Protestantisme, " dit ce jésuite, dans son livre sur la loi du mariage " n'est pas une religion, c'est une rebellion, c'est l'erreur triomphante. Elle n'a pas de droits, car son existence est un crime et elle doit être traitée comme on traite le crime. "

17 août 1886.—Il a paru, à cette date, dans le *Mail* un article des plus violents. Si les Protestants se laissaient influencer par cet écrit incendiaire, tout le pays pourrait être plongé dans la guerre et la désolation. Voici quelques passages de l'article.

La carte d'atout de l'Eglise est sa loyauté intéressée. Elle a laissé l'habitant dans la paix pendant la révolution américaine et pendant la guerre de 1812, et elle l'a même rangé du côté des Anglais pour lesquels il a combattu avec la bravoure particulière à sa race. Chaque fois qu'elle a voulu empiéter sur les droits de ses sujets ou faire reconnaître par la Couronne quelques-unes de ses réclamations du moyen-âge, elle s'est empressée de rappeler aux Ministres Anglais qu'elle a sauvé le Canada deux fois pour eux, et la reconnaissance les a fait céder. C'EST AINSI QUE L'EGLISE A OBTENU LE CONTROLE ABSOLU DE LA POPULATION FRANÇAISE DANS LES AFFAIRES TEMPORELLES ET SPIRITUELLES ET QU'ELLE A PU ENVAHIR LES ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS.

La Législature, sous prétexte de coloniser la province, emploie chaque année des sommes considérables pour placer des habitants sur les terres incultes des districts anglais ; et en très peu de temps, Jean-Baptiste est en état de supplanter le colon anglais, TANT EST REMARQUABLE LA FÉCONDITÉ DE SA RACE. Il peut lui refuser les crédits pour les chemins et les écoles, le taxer cependant autant que possible, et, enfin, obtenir la complète possession de l'établissement. Dans ces circonstances, l'Eglise étant toute puissante dans la Législature et dans les conseils municipaux et employant contre lui toutes ses ressources, la cultivateur anglo-saxon se trouve assiégé, et sa capitulation finale n'est qu'une question de temps.

L'agitation Riel a amené une solution. Les cultivateurs anglais ont gardé leurs terres, (bien qu'un grand nombre se soient retirés battus,) dans l'espoir qu'un jour LA MAJORITE ANGLAISE DES AUTRES PROVINCES VIENDRAIT A LEUR SECOURS.

Ils ne demandent pas de faveurs. Ils ne veulent pas priver les Canadiens-Français de la moindre de leurs libertés religieuses. ILS DEMANDENT SIMPLEMENT QUE L'EGLISE SOIT ABOLIE, OU AU MOINS QU'ELLE SOIT PRIVEE DE QUELQUES-UNS DE SES PRIVILEGES EXORBITANTS QUI SONT INCOMPATIBLES AVEC LA LIBERTE POPULAIRE ET LE PROGRES ; QU'ON EMPECHE LA LEGISLATURE D'EMPLOYER LES IMPOTS PUBLICS DANS L'INTERET DE QUELQUE CLASSE EN PARTICULIER; EN UN MOT, ILS DEMANDENT QUE L'ETAT OCCUPE LA POSITION ET QU'IL EXERCE LES FONCTIONS USURPEES PAR DES ECCLESIASTIQUES RAPACES ET ENCLINS A L'AGGRESSION. ILS ATTENDENT CES REFORMES EN COMPTANT SUR LEURS FRERES DE SANG, LES ANGLAIS D'ONTARIO, ET ILS OBSERVENT AVEC LA PLUS VIVE ATTENTION CE QUE NOUS ALLONS FAIRE AU SUJET DE L'AFFAIRE RIEL.

Il est vrai qu'en renversant simplement les Rielites nous ne pouvons pas espérer résoudre ce problème compliqué et attristant qu'offre la présence dans cette petite société anglo-saxonne d'un million et demi de gens qui répudient notre langne et qui SE GLORIFIENT D'APPARTENIR A UNE RACE DIFFERENTE ET DE CHERIR DES INSTITUTIONS DIFFERENTES. Mais si nous réussissons dans cette occasion à faire taire cette prétention arrogante, que la loi canadienne ne doit pas prévaloir contre un criminel canadien-français, quand il lui arrive de représenter l'idée nationale, LES FRANCAIS POURRONT COMMENCER A COMPRENDRE QU'ILS SONT ALLES ASSEZ LOIN et que nous ne sommes pas d'humeur à permettre davantage l'effacement des droits anglais et des intérêts anglais dans cette province.

Le 4 octobre, le *Mail* renouvelant ses attaques, disait :

S'il est vrai, comme l'ont dit le révérend M. McVicar et d'autres, que l'Eglise retire dix millions par année sous forme de dîmes et de cotisations obligatoires de la part d'un million et un quart de cultivateurs, sans parler des pertes directes qu'entraîne l'exemption des taxes municipales des vastes propriétés de l'Eglise, nous n'avons pas besoin d'aller plus loin pour prouver que dans la province de Québec comme ailleurs la " pauvreté est un privilége " Les sommes mentionnées représentent une taxe annuelle de huit dollars par tête dans chaque famille française ; et s'il en est ainsi, N'AVONS-NOUS PAS LA UNE CAUSE SUFFISANTE QUI EXPLIQUE L'ETAT ARRIERE DE LA PROVINCE ET LE MANQUE D'INITIATIVE ET D'ESPRIT PUBLIC QUI CARACTERISE SA POPULATION ?

" N'est-ce rien pour la Confédération que la deuxième Province soit appauvrie par les idées du moyen-âge ? NE DONNERONS-NOUS AUCUNE ATTENTION AUX CRIS DE LA MINORITE PROTESTANTE DONT LES INTERÊTS SONT EN PERIL ? Ne devons nous pas attacher d'importance au fait que la législation fédérale est entravée, que l'on pille le Trésor général de temps à autre et que l'on rend impossible un gouvernement d'égalité pour tout le Canada à cause des priviléges et immunités dont jouit et des usurpations que pratique sous la protection de notre loi une Eglise qui cherche à établir une société française mais non britannique ?"

Le 5 Octobre 1886, le *Mail* disait à propos des contributions ecclésiastiques :

" L'expérience de l'humanité nous enseigne que des priviléges du moyen-âge, comme ceux dont l'Eglise jouit dans la province de Québec, sont un obstacle à l'avancement moral et intellectuel aussi bien qu'au progrès matériel du peuple."

Le 11 Octobre, le *Mail* attaque de nouveau l'Eglise en disant :

" La loi établit des punitions contre les prêtres qui pratiquent l'influence indue, mais cette loi est lettre morte. Aucun juge catholique ne se soucie de mettre la loi en vigueur

" Le système tire sa force de l'abus sinistre que l'Eglise en fait. Elle peut facilement faire voir à l'habitant qu'ils ne peuvent tous deux espérer garder la balance du pouvoir dans les affaires fédérales que s'il se soumet aveuglement à ses règlements et s'il lui permet d'employer ses représentants comme des pions dans le jeu de la politique. Après les épouvantails spirituels, cet appel à l'amour-propre et à la cupidité des Canadiens-Français est le

meilleur argument avec lequel elle soutient son empire. Et c'est précisément pour cela que l'existence de l'Eglise comme Eglise d'Etat est remplie de dangers, non-seulement pour la province de Québec mais pour tout le pays "

Le 18 Octobre 1886, le *Mail* terminait comme suit un article sur les élections de la Province de Québec :

" Mais lorsqu'il est manifeste, comme dans le cas présent, que l'Eglise de la Province de Québec, vû la souveraineté temporelle et les privilèges dont elle jouit —soit par droit de traité ou par usurpation, la chose importe peu—a le pouvoir de soulever un million et un quart d'habitants d'abord contre un parti et ensuite contre l'autre, et de faire et défaire les ministères, non-seulement à Québec mais à Ottawa. et même de défier l'autorité de la loi anglaise, quand ses sujets ont causé l'effusion du sang, il devient alors nécessaire de faire l'une ou l'autre de deux choses : —ou bien nous devons admettre sa supériorité sur l'Etat, ou bien NOUS DEVONS A N'IMPORTE QUEL PRIX LA RENVERSER comme institution d'Etat. Les politiciens réformistes ou conservateurs aiment mieux faire des arrangements avec elle ; elle joue son va—tout. Les chefs des deux partis ont adopté cette manière de procéder, mais nous croyons que le temps est arrivé de faire UN SOULEVEMENT GENERAL DE LA RACE ANGLAISE EN CANADA contre un système de gouvernement si dangereux et si dégradant "

Le 6 Novembre 1886 le *Mail* disait :

" Dans une autre sphère du gouvernement local, l'Eglise Catholique a trouvé moyen de rejeter sur l'Etat le soin de ses ordres religieux.

POUR NE PAS ALLER PLUS LOIN, SON HABILETE A VENDRE ET A LIVRER SON VOTE COMME CORPS ET L'EMPRESSEMENT DES POLITICIENS DES DEUX PARTIS A L'ACHETER LUI PERMETTENT D'OBTENIR UNE REPRESENTATION SPECIALE ET DISTINCTE DANS LES CABINETS PROVINCIAUX ET LE CABINET FEDERAL, ET DE METTRE SES SUJETS DANS LE SERVICE CIVIL SANS QU'ILS SOIENT TOUJOURS COMPETENTS, MAIS SIMPLEMENT PARCE QU'ILS SONT CATHOLIQUES."

Le 15 Novembre 1886 le *Mail* attaque l'Eglise Catholique comme suit. -

" La politique de l'Eglise depuis un temps immémorial a été d'obtenir le plus possible et de ne rien donner. Elle échange son vote comme corps contre tout ce qu'elle peut avoir des Réformistes ou des Conservateurs, sous forme d'empiétements sur la liberté de l'individu ou sur les attributions de l'Etat. LA VENTE DU VOTE CATHOLIQUE a été depuis des années une des choses les plus humiliantes et en même temps les plus dangereuses et les plus démoralisantes de la politique fédérale ou provinciale."

Le 13 octobre 1886, le *Mail* publiait un article incendiaire pour soulever les craintes des protestants à cause de l'établissement des Canadiens-Français dans Ontario. Cet article se terminait par ces mots :

" Le *Cultivateur*, un journal de Québec, qui donne une attention spéciale à la question, prétend que dans vingt ans il y aura un demi million de Canadiens-Français dans la partie nord d'Ontario et que, comme conséquence, la balance du pouvoir sera assurée. Ce calcul est probablement exagéré, mais il est bon que les citoyens anglais d'Ontario sachent ce que l'avenir leur réserve. Si l'Eglise établissait le système des dîmes dans les districts français de la partie est et de la partie ouest d'Ontario — et comme nous l'avons dit l'autre jour, elle a toujours prétendu que la loi lui donne le droit d'exiger des dîmes des catholiques du Haut-Canada—sa position dans cette province serait grandement fortifiée. ET NOUS CONNAITRIONS NOUS-MEMES CE PROCEDE INTERESSANT PAR LEQUEL ON DEPEUPLE LES ETABLISSEMENTS ANGLAIS DE LA PROVINCE DE QUEBEC. LA FECONDITE PRODIGIEUSE ET LA FORCE DE COHESION DES CANADIENS-FRANCAIS ET SON ENTIERE SOUMISSION A L'EGLISE, DONT LA DIRECTION EST TOUJOURS JUDICIEUSE, FONT DE JEAN-BAPTISTE UN CONCURRENT REDOUTABLE SUR LE SOL D'UN PAYS NOUVEAU."

M. Dalton McCarthy, un des orateurs du parti conservateur, disait aux électeurs du comté de Haldimand l'automne dernier, pour enflammer leurs cœurs :

" Par conséquent, c'est maintenant à la province anglaise d'Ontario—et vous électeurs de Haldimand, vous représentez cette Province dans cette élection--de parler d'une manière claire et décisive par son vote à la prochaine élection. Bien que vous n'ayez aucun désir de vous battre avec les Français, bien que vous désiriez que tout le monde ait justice au Canada, sans distinction de nationalité, vous ne voulez pas que ce vaste pays soit changé en une province française ; vous ne voulez pas voir ce pays gouverné par les Français simplement parce que la loi a été appliquée avec justice contre un de leurs compatriotes."

Mr. Boultbee, de Toronto, parlant en faveur de Mr. Merritt, le candidat conservateur à Haldimand, disait :

" Dans les Province de Québec les protestants sont dans l'oppression sous le talon de fer des prêtres catholiques, et la prospérité matérielle de la Province en souffre beaucoup. On emploie les fonds publics pour doter l'Eglise, pour payer le coût des fêtes religieuses et pour acquitter les dettes qne l'on contracte pour faire l'installation des Cardinaux. Les citoyens d'origine anglaise de cette Province demandent maintenant à leur congénères d'Ontario de leur venir en aide."

Le 21 Août 1886, le *Mail* menaçait encore la Province de Québec d'une invasion des habitants de l'Est et de l'Ouest :—

" Les gens de la Province de Quebec peuvent être certains qu'un cri d'appel parti des cantons de l'Est, provoquerait une vigoureuse réponse des trois millions de canadiens de langue anglaise qui vivent à l'Est et à l'Ouest de Québec. Et qu'arriverait-il ? Le résultat, nous avons à peine besoin de le dire, serait vivement senti par toutes les classes en Canada. Tous les efforts faits par Cartier et d'autres pour établir l'harmonie et la concorde seraient détruits en grande partie et on ne sait pas quand l'on pourrait essayer à unir les deux races distinctes qui habitent ce pays. "

L'article dans lequel se trouvent ces lignes est une espèce de résumé des attaques du *Mail* contre l'Eglise Catholique. Il représente l'Eglise comme nuisible à la minorité protestante de la Province de Québec ; il dit qu'elle est "l'institution la plus oppressive de ce genre sur la terre ;" quelle "force l'état à reconnaître la suprématie de ses lois ecclésiastiques et canoniques ;" qu'elle "interdit l'opération de la loi civile" sous des peines pires que la mort ; que la "Province de Québec sous la régié de l'Eglise est pire que tous les autres pays ;" que " même en Espagne et en Belgique le fait d'infliger des peines cléricales contre les morts est regardé comme une offense criminelle ; que l'Eglise méconnait complètement la loi interdisant l'exercice d'influence indues dans les élections ; que "le code civil de la Province de Québec repose sur le principe que les lois ecclésiastiques sont au-dessus de la loi civile." Enfin l'article dénonce l'Eglise d'une manière impitoyable.

Telles sont donc les opinions de l'organe du parti conservateur. Telle est donc la politique du parti conservateur. Peut on supposer quelque chose de plus brutalement révolutionnaire ? N'est-ce pas chercher à allumer une guerre de race et de religion ?

UNE CONVENTION DU PARTI CONSERVATEUR A EU LIEU A TORONTO LE 14 JANVIER 1878. ON ADOPTA UNE SERIE DE RESOLUTIONS à la fin des travaux, le 16 du même mois. Le 17 Janvier, le *Mail* reproduisait ces résolutions et disait à la fin de ses commentaires :

La convention a eu la bonté de passer la résolution suivante au milieu d'une démonstration assez chaleureuse. Nous offrons nos sincères remerciements aux membres de la convention, et nous nous empressons de leur déclarer que notre intention est de rendre ce journal digne du parti et de la cause qu'il a soutenus comme par le passé :

"QUE LES REMERCIEMENTS DU PARTI LIBERAL—CONSERVATEUR SONT DUS AU JOURNAL LE "*Mail*" QUI A TOUJOURS DEFENDU LES PRINCIPES CONSERVATEURS ; ET CETTE CONVENTION DESIRE EXPRIMER SON ENTIERE CONFIANCE EN LA DIRECTION ACTUELLE DU JOURNAL ET L'ESPERANCE QUE L'AVENIR LUI RESERVE DES SUCCES."

IL FAUT BIEN REMARQUER QUE LES PERSONNES QUI POSSEDAIENT ET DIRIGEAIENT LE *Mail* EN 1878 SONT ENCORE CELLES QUI LE POSSEDENT ET LE DIRIGENT EN 1886. C'EST ENCORE LE PRINCIPAL ORGANE DU PARTI TORY ET SON DIRECTEUR-GERANT EST DANS LA MEME INTIMITE AVEC SIR JOHN A. MACDONALD ET M. W. R. MEREDITH ET IL ENTRETIENT AVEC EUX LES MEMES RELATIONS PERSONNELLES ET POLITIQUES.

Le manifeste de M. Meredith aux électeurs de London est une répétition du programme du *Mail.* Le *World*, de Toronto, journal indépendant, accepte franchement la politique de M. Meredith comme identique à celle du *Mail.* Il dit : " LE MANIFESTE DE M. MEREDITH ACCENTUE DISTINCTEMENT LE CHANGEMENT DE PROGRAMME RECEMMENT ADOPTE PAR LE PARTI CONSERVATEUR.

" Ce n'est plus simplement un journal qui parle, c'est LE CHEF DU PARTI CONSERVATEUR DANS LA CHAMBRE. Ceux qui croyaient que la nouvelle attitude du *Mail* n'était qu'un truc pour le temps des élections DOIVENT MAINTENANT ETRE CONVAINCUS QUE LA NOUVELLE POLITIQUE CONSERVATRICE EST ETABLIE. "

NOTE.—Le capitaine M. W. Kirwan, journaliste conservateur, ancien rédacteur du *Post*, de Montréal, a reconnu le quatre de décembre, à Montréal, devant M. W. A. Weir, commissaire de la Cour Supérieure, un affidavit dans lequel il déclare :

Qu'il résidait à Toronto en 1882 ; QUE SIR JOHN A. MACDONALD L'AVAIT CHARGE D'ECRIRE UNE BROCHURE CONSERVATRICE POUR LES ELECTIONS DE 1883 ; que M. H. H. Smith, agent conservateur, de Peterborough, lui a payé $ 100 par mois pendant plusieurs mois, en retour de ses services ; qu'il a écrit la brochure intitulée : " FAITS POUR LES ELECTEURS IRLANDAIS CATHOLIQUES " publiée en 1883 ; QU'IL A CONSULTE M. MEREDITH PLUSIEURS FOIS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, A TORONTO, au sujet de cet écrit ; qu'il a montré les épreuves de cette brochure à M. MEREDITH, au Queen's-Hotel, et A M. BUNTING, dans son bureau, au *Mail*, et qu'il les a envoyées A SIR JOHN A. MACDONALD, à Ottawa, qui les lui a renvoyées APRES LES AVOIR CORRIGEES LUI-MEME.

Donc Sir John A. Macdonald et M. Meredith sont des hypocrites qui, après avoir fait la cour aux catholiques en 1883, cherchent à les maltraiter en 1886.